

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Section du Québec

www.acmpaquebec.com

Voici la 90^e publication de votre section, écrite et distribuée pour vous.
Fait avec soucis, transparence et bienveillance pour vous outiller et vous informer.



Bonne saison hivernale, avec, espérons-le, un achalandage prometteur d'un avenir durable.

L'ACcoMPAgnateur Hiver 2025

De: 59, Rang Ste-Marie
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0



Nos meilleurs vœux à :

Bonjour à vous,

Aujourd'hui, c'est un mot du président un peu troublant, mais je me dois d'être transparent avec vous. Tout comme moi, vous vivez sûrement de l'incertitude depuis quelques semaines à la suite de la nouvelle grève du STTP, complète ou tournante, et surtout sur le point de presse du ministre Lightbound. Cette annonce est loin d'être réjouissante pour nous, membres de l'ACMPA, partout au Canada. La fin du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en région rurale est, disons-le ; alarmante. Cela touchera certains bureaux groupe et peut être même certains bureaux semi-urbains.

Pour le moment, Postes Canada dispose de 45 jours après l'annonce du ministre le 25 septembre dernier pour présenter son plan de redressement au gouvernement. Personne ne sait par quoi ils vont commencer, de quelle façon ils vont le faire et surtout jusqu'où l'employeur va aller... Peut-être y aura-t-il des réductions d'heures étant donné le manque flagrant de clientèle, de la diminution du nombre de jours de livraison et à la charge de travail en déclin, nous n'en savons rien encore.

Sans garantir quoi que ce soit, je crois qu'il ne devrait pas avoir de mise à pied en tous cas, l'employeur n'a jamais pris cette avenue-là auparavant même lors des réductions massives de 2013. Cependant, bien qu'ils ne l'aient presque jamais utilisé, nous pensons que Postes Canada pourrait maintenant se prévaloir de l'article 13 concernant les postes excédentaires.

Avant l'implantation de tout changement, l'ACMPA sera consulté au fur et à mesure au niveau national et régional pour nous expliquer et discuter. Y aura-t-il matière à négocier ? Nous essayerons, c'est certain. Nous sommes tous maintenant à la croisée des chemins, nous devons faire face à la situation et nous le ferons.

Sur un autre sujet, certains d'entre vous ont manifesté le fait que la population ne semblait pas différencier les syndicats lors de la grève en croyant que nos bureaux de poste étaient fermés. Nous avons parlé à l'employeur, car la tâche d'informer la population que les bureaux étaient ouverts leur revenait, mais ils ont été très timides à le manifester à la grandeur du Canada. Notre National a alors embauché une firme de relation publique pour publiciser le fait que l'ACMPA est une unité différente du STTP et pour sensibiliser la population sur nos enjeux à la grandeur du Canada.

Certes, nous vivons des situations difficiles au cours des prochains mois, mais nous devons rester positifs.

Sur ce, nous vous tiendrons informés via notre site web pour vous donner les dernières nouvelles. Il est mis à jour dès qu'il y a des changements.

Nous vous invitons également à prendre part à notre réunion Teams d'automne pour connaître les derniers changements et avoir des discussions sur ce qui nous préoccupe en ce moment et sans oublier notre nouvelle convention ratifiée.

Steven

OYEZ, OYEZ SOYEZ À L’AFFUT

Si vous avez été embauché avant le 15 août 2016, soyez attentive à ce qui suit.

Les contingents de vacances et le salaire sont définis selon cette date : EMBAUCHÉE AVANT le 15 août 2016.

Exemple : J’ai été engagé en 2014 comme occasionnelle, j’ai obtenu mon emploi continu en 2017 et en 2025 je suis nommée sur un poste. Vous aurez droit de signer des vacances au calendrier !

Sachez :

Votre taux salarial est celui de l’ANNEXE A de la convention collective ;

Vous avez droit aux semaines de préretraite ;

Après 7 ans d’emploi continu, vous avez droit à une semaine de congé supplémentaire. Engagé en 2014, emploi continu en 2017, nommé en 2025 = vous signerez 4 semaines de vacances en 2025 !

Le système RH de Postes Canada ne semble pas prendre en charge ce fait. Nous avons dû aider plusieurs personnes à faire corriger leur situation. Soyez donc vigilantes.

Vous devrez communiquer avec RH et demander que cela soit corrigé.

Demander un numéro de billet.

Conserver tous les documents de nominations/confirmations de poste ou de statut importants au cours de votre carrière, vous ne savez jamais quand Postes Canada aura de la difficulté avec l’un de ses systèmes.

Probablement que RH ne pourra rien faire, c’est alors que vous communiquerez avec nous, pour pouvoir planifier les vacances auxquels vous avez droit.

 **Page d'accueil** ▼

Rechercher dans : "Applications"

[Page d'accueil](#) [Libre service aux employés | ▼](#) [TI en direct](#) [intraposte](#) [Outil de recherche : pistage et repérage](#) [Déplacements et dépenses](#)

Gestion du temps

Réserves de congés
 

Affichage de l'horaire de travail


Outil de report de congés pour raisons personnelles


Outil de congé compensatoire


Demande de congé et d'heures supplémentaires


Heures travaillées des employés temporaires


L'ACcoMPAgnateur

90

Hiver 2025

Dépenses de bureau (article 56)

Voici la procédure à respecter lorsque vous devez faire une dépense pour les besoins de votre bureau de poste
(moins de 500,00 \$) :

- * Faire la demande par courriel à votre chef de zone local (**obligatoire**)
- * **Attendre qu'il vous l'accorde avant de faire la dépense**
- * Conserver toute la documentation justificative (courriel, reçu du remboursement au PVD et facture) reliée à la dépense avec la fin de journée
- * Envoyer votre formulaire d'article 56 (41-012-363) chaque mois pour la vérification à votre CZL (joindre la facture et le courriel d'autorisation)

Le montant de 500,00 \$ disponible pour des dépenses ne l'est pas pour des plantes vertes, du déodorant pour la salle de bain, diffuseur, ou accessoires esthétiques. Ce montant pouvant être utilisé et remboursé par le PVD est pour une toilette qui fuit, un mât à peindre, un comptoir à faire modifier pour intégrer le PVD, etc. Même si cette dépense se paie avec le PVD de votre bureau, il faut avoir reçu au préalable, l'autorisation de votre chef.



VS



Dans le même ordre d'idée, si votre CZL vous demande de passer une dépense à votre PVD, et que cette situation soulève un inconfort, même avec des factures fournies, vous devez en parler à votre GZL (Gestionnaire de zone local) ou à nous (officiers ACMPA).

 intraposte

English





 Angele Senechal ▾

À propos de Postes Canada ▾

Vous à Postes Canada ▾

Ressources ▾

Notre marché ▾

Services internes ▾

Outils ▾

Météo ...

 Mon SAP

 Page d'accueil

 Libre service aux employés

 Ma connexion bien-être

 Zone de talent

 SuperVISION

Le nouveau SAP/LSE

Les changements technologiques à Postes Canada sont inévitables, mais difficiles.

N'attendez pas d'avoir besoin d'aller au SAP pour maîtriser le LSE. Vous devriez déjà avoir renoué avec sa nouvelle présentation. Sinon, prenez le temps de le démystifier et d'être fonctionnelles. Si vous éprouvez des difficultés avec cette application, communiquez au 1 877 411-8585.

Votre cotisation syndicale et votre statut de membre ACMPA

Dès que vous êtes embauché à Postes Canada, vous payez la cotisation syndicale de l'unité de négociation qui représente ce poste. Ce paiement ne fait pas de vous un membre actif pour notre unité de négociation, l'ACMPA. Pour ce faire, lors de votre embauche, il faut remplir votre formulaire d'adhésion du membre et le retourner à notre national. Vous recevez toute la documentation nécessaire pour le faire. Une fois reçu et traité par notre national, vous serez alors un membre actif.

Si vous faites un remplacement dans une autre unité de négociation au cours de votre carrière, votre statut deviendra alors membre suspendu, pour l'ACMPA. Même si vous continuez de payer la cotisation syndicale sur votre paie. Il faudra, lorsque vous revenez dans votre poste de l'ACMPA, faire une demande écrite (papier ou courriel) au président de votre section pour demander d'être de nouveau membre actif. Celui-ci communiquera votre intention à la personne adéquate et vous recevrez une confirmation par la poste pour la mise à jour de votre statut.

Pourquoi mon statut de membre actif est-il important ?

L'UNION FAIT LA FORCE. Plus nous sommes, plus grandes sont nos chances d'être entendues.

Vous pourrez participer à nos rencontres, voter et présenter votre candidature pour être officier ou délégué.

Vous recevrez notre publication 3 fois par an.

Vous aurez une assurance-vie de 10 000. 00 \$ à faible coût.

Nous recevons des appels pour des demandes d'aides ou d'informations de gens qui sont des membres protestataires (ces gens ont verbalement demandé de ne plus rien recevoir de l'ACMPA), suspendus (ces gens ont fait un remplacement dans une autre unité de négociation) ou non membres (ces gens n'ont pas complété leur adhésion de membre actif lors de l'embauche). Nous devons répondre. Mais si nous vous sommes utiles, dites-vous que le nombre de membres actifs nous est utile. Si vous avez un doute sur votre statut ou avez des questions à ce sujet, communiquez avec nous.



CIPB, ça vous dit quelque chose ?

Si oui, devenez une pro dans cet outil, sinon, trouvez-le au PVD et apprenez à vous en servir. C'est l'OUTIL le plus complet pour bien effectuer nos tâches et trouver nos réponses.

CIPB : Centre d'informations pour les bureaux de poste

Remplacement dans une autre unité de négociation

Article 51 de notre convention collective : Travail dans l'unité de négociation

51.01 a) Aucune employée de l'unité de négociation n'est tenue de remplir des fonctions dans aucune autre unité de négociation. ...

Vous n'avez aucune obligation de dépanner/remplacer dans un poste STTP, AOPC ou autre unité de négociations de Postes Canada.

En revanche, si vous êtes intéressées et disponibles, vous pourriez le faire.

Votre CZL devra avoir une consultation avec le président ou la vice-présidente de section ACMPA pour valider la situation, parce que nous ne voulons pas déshabiller Jacob pour habiller Thomas.

Si votre absence dans le réseau ACMPA de votre secteur n'est pas affectée par votre remplacement dans une autre unité, nous n'y verrons pas d'objection, cependant si un bureau n'est pas ouvert selon son horaire normal ou fonctionne avec des heures opérationnelles modifiées pour les gens présents, nous nous opposerons.

Il va de soi que notre rôle est de veiller au respect de nos postes, nos bureaux et notre convention.



Nouvelle convention collective signée !

Une nouvelle convention collective implique des mises à jour et des changements que vous devez comprendre.

Convention entre la
Société canadienne des postes
et l'Association canadienne des
maîtres de poste et adjoints

31 DÉCEMBRE 2026

Date d'expiration : 31 décembre 2023



Par conséquent, nous vous invitons à notre **rencontre annuelle d'automne sur la plateforme TEAMS** pour recevoir toutes les informations. Vous pourrez par la suite transmettre les bonnes informations et évoluer dans un climat de travail réussi !

Rendez-vous à la dernière page de cette publication pour les détails de la rencontre **TEAMS**.

Nouvellement maitre de poste ?

Que vous soyez engagé maitre de poste à partir de l'externe ou nommé maitre de poste et que vous étiez déjà à Postes Canada, vous avez droit à un « accueil » et une formation.

Pour commencer, lors de votre embauche, vous deviez suivre une formation qui touche les produits et services, certaines procédures et politiques obligatoires. Normalement, 16 heures en ligne et 32 heures avec une formatrice. Ensuite, vous êtes censé être jumelé, un certain temps, pour connaître les particularités de votre bureau, selon l'autorisation de votre CZL.

Mais ce qui n'est pas populaire c'est la procédure de formation lors de l'obtention d'un poste de maitre de poste.

Vous devez aussi avoir une formation et un « accueil » par votre CZL.

Votre chef de zone est censé venir vous voir dans votre bureau ou sinon vous passez un appel. Il doit prendre le temps de vous féliciter, vous souhaiter la bienvenue et vous faire savoir qu'il est une ressource pour vous. Il doit aussi valider que vous connaissez vos ressources et les gens supports dans votre secteur. Il doit s'assurer que l'horaire des postes est affiché dans votre bureau (dans l'arrière-boutique) et nous ne parlons pas de l'horaire d'ouverture du service à la clientèle, mais celui de votre poste ou des postes du bureau au complet. Il pourrait en profiter pour s'assurer que vos installations sont convenables et ergonomiques. Finalement, il devrait vous signifier que vous devez lire le volume bleu boudiné sur les tâches et responsabilités du maitre de poste (aussi disponible au CIBP), que vous devez faire la formation en ligne sur les maitres de postes et enfin vous remettre un document qui se nomme « Grilles des connaissances du maitre de poste ». Vous devriez prendre le temps de lire le volume, faire la formation en ligne et discutez avec une formatrice de tous les énoncés de la « Grilles de connaissances » pour déceler vos besoins de formations.

Une fois toutes ces démarches complétées, au besoin, demander à votre CZL une formation complémentaire pour être à l'aise et performante dans vos nouvelles tâches.

Grille de connaissances des MAITRE DE POSTE		✓	✓	✓
Nom de l'employé:				
Connaissances		Oui	Non	S/O
1	Je sais quelles ressources sont disponibles si j'ai des questions concernant les produits, les politiques et les procédures de Postes Canada. (CIBP) http://intranet.cpggpc.ca/html/branches/resources/cms/index-f.shtml			
2	Je sais utilisé le guide de préparation du PVD qui est disponible dans le CIBP. http://intranet.cpggpc.ca/BIQ/infoCentre/RPOS/corporate_rpos/training/rpos_readiness_guide_corp-f.shtml			
3	Je sais comment créer un système de classement organisé pour la documentation de fin de journée et de période.			

Vous avez un rôle à jouer

Étant donné la situation financière de notre employeur, si nous avions un conseil pour les membres ACMPA, voici ce que nous voudrions vous dire :

Faites une différence dans votre bureau de poste.

- ◇ Suivez les procédures ;
- ◇ Comprenez vos tâches ;
- ◇ Connaissez les produits et services ;
- ◇ Démarquez-vous avec les clients ;
- ◇ Donnez un bon service (cela ne veut pas dire de faire suivre du courrier sans faire payer) ;
- ◇ Trouvez les solutions à chaque demande ;
- ◇ Prenez conscience de votre convention collective ;
- ◇ Soyez disponible pour des tâches et si elles sont nouvelles ou inconfortables, demander de la formation ;
- ◇ **Demander des résolutions à vos municipalités pour conserver les services postaux tels que vous les connaissez aujourd'hui ;**
- ◇ Préparez-vous à pouvoir passer le flambeau à un successeur ;
- ◇ Impliquez-vous.

Notre désir n'est pas de vous alarmer, mais de vous conscientiser. La situation change, d'abord avec le rapport Kaplan, l'annonce du ministre Lightbound, les tensions et les incertitudes entre le STTP et Postes Canada et les habitudes de consommation des nouvelles générations avec nos services. Postes Canada fera des choix et croyez-nous, l'ACMPA est souvent une proie facile pour nos dirigeants. Mais si vous n'avez pas positionné le bureau de votre collectivité convenablement, que pourrons-nous faire ? Il vous appartient au quotidien de faire une différence dans vos bureaux.

(Si vous désirez un exemple de résolution à proposer à votre municipalité, communiquez avec Angèle Sénéchal.)



INTÉGRITÉ ET ENGAGEMENT

Lorsque vous obtenez un poste, vous acceptez l'horaire qui va avec.

Il ne faut pas présumer que vous pourrez changer votre horaire en fonction de vos besoins, car ce sont les besoins opérationnels du bureau qui priment. Il ne faut pas modifier votre horaire et si vous vivez une situation exceptionnelle, communiquez avec votre CZL. Vous devez arriver maximum une dizaine de minutes avant le début officiel. Il faut un juste équilibre entre arriver tôt, trop juste ou en retard. Vous devez toujours avoir comme objectif d'être fonctionnelle et **d'être prête à commencer à travailler à l'heure de début prévu**. Quitter avant la fin de votre horaire est du vol pour l'employeur. Rester au bureau au-delà de votre horaire est inacceptable aussi. Avoir un retard parce qu'on a eu un dernier client, un appel au centre de dépannage qui a duré très longtemps..., ça se justifie à l'occasion. Quitter à l'heure prévue est une directive inébranlable.



Lorsque vous obtenez un poste, vous acceptez les responsabilités qui va avec.



Il ne faut pas accepter que vos collègues (ACMPA/STTP) modifient leur horaire de travail, soit en arrivant trop tôt, trop juste ou en retard. Vous devez le leur signifier s'il ne respecte pas leur horaire et si la situation ne se corrige pas, vous devrez le mentionner à votre CZL. Le respect de l'horaire de travail est essentiel pour le bon fonctionnement et la productivité. La personne qui veut « jaser » avant son chiffre, qui arrive en retard ou qui prolonge ses pauses, peut nuire à l'efficacité et à la dynamique de travail.

À ne pas faire :

NE PAS PRENDRE SES PAUSES POUR QUITTER PLUS TÔT
ÉCHANGER UN BOUT D'HORAIRE AVEC UNE COLLÈGUE (ELLE FERA LA FERMETURE, JE
FERAI SON HEURE DE DÎNER...)

TOLÉRER UNE COLLÈGUE QUI NE RESPECTE PAS SON HORAIRE

Le non-respect des horaires prévus peut vous conduire à des mesures disciplinaires. Si la situation se répète, cela pourrait vous conduire à votre congédiement.

Le port de l'uniforme

Saviez-vous que Postes Canada possède une politique portant sur le code vestimentaire ?

Saviez-vous que les uniformes et le système de pointage sont négociés et conventionnés ?

Saviez-vous que le code canadien du travail chapeaute le port de la veste jaune ?

Vous savez sans doute que tout ne peut plaire à tout le monde, que des gens doivent faire des choix, trancher et mettre en place des politiques, des procédures ou autres.

L'uniforme auquel vous avez accès chez UNICORP répond à la politique du code vestimentaire de Postes Canada et correspond aux vêtements pour tous les membres d'ACMPA. Que les vêtements vous plaisent ou pas.

L'uniforme que vous devez porter pour travailler est celui-là, pas un vêtement du STTP, de l'AOPC ou de la ligne PRESTIGE de Postes Canada. Si nos membres n'utilisent pas le privilège de notre uniforme, l'employeur pourrait se questionner sur la pertinence de le fournir.

La veste jaune doit être portée en tout temps dès que vous êtes sur la propriété de Postes Canada (dans un stationnement ou dans un bâtiment) et cela, même si vous êtes seule dans votre installation.

Le non-respect de cette politique peut vous conduire à des mesures disciplinaires.



CORRESPONDANCE

Le journal est envoyé selon les coordonnées de votre LSE. Un délai entre votre mise à jour et la version fourni à l'ACMPA par Postes Canada peut varier d'un mois. Il est important de corriger vos adresses rapidement avec l'employeur ET d'indiquer correctement votre langue de correspondance.

Nouvellement retraitée ou membre-associée

Restez en contact avec nous et continuer de venir à nos congrès! Au moment de votre retraite, peu importe le moment de l'année, faites-nous parvenir votre paiement. Membre-associées votre cotisation 2025 est recevable à partir de janvier 2025. Dans les 2 cas, le paiement est de 10.00\$.

Communiquez avec la secrétaire-trésorière pour les options de paiements.



www.acmpaquebec.com



**Président
Steeven Roy**
117, Pouliot
St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0
Tél. 418-700-3600
s.roy.acmpaquebec@gmail.com

**Veillez prendre en note les
coordonnées de votre équipe et
n'hésitez pas à nous contacter.**

**Vice-présidente
Chantal Coulombe**
1331, Principale
St-Côme, QC. J0K 2B0
Tél.: 450-883-3137
ccoulombe.acmpa@gmail.com



**Secrétaire-trésorière
Angèle Sénéchal**
59, rang Sainte-Marie
Les Éboulements, Qc, G0A 2M0
Tél. 418-635-2676
asenechal.acmpa@gmail.com



**Directrice
Chantal Corriveau**
183, St-Maurice
Val des Sources, Qc, J1T 3L3
Tél: 819-828-3641
ccorriveau.acmpa@gmail.com

AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com ou asenechal.acmpa@gmail.com

Parution du journal

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année, sans date fixe, par l'ACMPA Section du Québec.

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-très., ACMPA Section Québec



Microsoft Teams

À VOTRE AGENDA

Il est maintenant temps de planifier votre présence à notre rencontre virtuelle annuelle.

TEAMS D'AUTOMNE

Mardi 25 novembre 2025 à 19h.

Il s'agira d'un moment avec vos officiers pour faire le point sur la situation, suivie d'une période de questions-réponses.

Inscrivez-vous par courriel :

(Vous devez indiquer vos noms, adresses courriel et bureaux d'attache)

À cette adresse : asenechal.acmpa@gmail.com avant le 21 novembre à 19h.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Pour vrai, les retardataires ne recevront aucune réponse de notre part.

Vous ne recevrez pas de courriel confirmant la réception de votre inscription ET le lien de la rencontre vous sera envoyé le lundi 24 nov. 2025 vers 15h00.

MICRO FERMÉ EN TOUT TEMPS, sauf au moment où la parole vous est donnée. Attention aux images que vous laissez voir par caméra. Il se peut qu'on vous demande de communiquer avec nous en privé si votre question est très personnelle. **Venez en grand nombre!**

acmpaquebec.com

Nouvelle rubrique : Saviez-vous que ?

Enfin, notre site internet sera plus stimulé et plus stimulant !

À notre mesure quand même...

Nous avons reçu une suggestion au congrès et prenez le temps d'aller y jeter un coup d'œil.

Si vous avez des idées, il faut nous les communiquer.

Nous sommes les officiers, mais nous sommes une équipe, **ACMPA.**

